

Règlement 2022

Enduro des Veilleurs de Vie

Organisé par Tribal Sport Nature

Le dimanche 22 Mai 2022

Parc Albertas, Gémenos



1. Les coureurs seront classés individuellement.
2. Les parcours, d'environ 1000 à 1200 mètres de dénivelé, comprendront environ 3 ou 4 spéciales, sur une journée, dans le massif du Mont Cruvelier.
3. L'épreuve sera chronométrée. Les résultats seront consultables en live (selon couverture gsm).
4. Il y aura deux catégories, musculaire et VAE (bridé - vérification au départ).
5. L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve pour des causes indépendantes de sa volonté et qu'elle jugera pouvant nuire à la sécurité des participants.
6. Les coureurs participent à la course sous leur propre responsabilité. Chaque coureur devra être couvert par son assurance personnelle et devra présenter un certificat médical de non contre indication à la pratique du cyclisme en compétition de moins d'un an, conformément à l'article 6 de la loi numéro 99-223 du 23/03/1999, ou une licence FFC de l'année en cours conformément au décret 87/473 du 01/01/1987.
7. Pour pouvoir prendre le départ, les concurrents doivent se conformer à l'équipement obligatoire: gants longs, casque intégral, genouillères, coudières, dorsale et embouts de cintre, être au minimum âgé au de 14 ans (l'année de naissance faisant foi).
8. Un contrôle aura lieu au départ de la course et à chaque entrée de spéciale.
9. Si un pilote sort accidentellement ou non du tracé, il devra reprendre le parcours au lieu exact de sa sortie sous peine de pénalités.
10. L'organisation décline toute responsabilité pour les accidents physiologiques immédiats ou postérieurs à la course qui pourraient survenir aux concurrents du fait de leur participation à l'épreuve.
11. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident consécutif à un mauvais état de santé (certificat médical obligatoire).
12. Les droits d'inscription sont fixés à 35 euros par personne pour les licenciés et 42 euros pour les non licenciés.
13. Le prix inclut les ravitaillements en course, 1 repas, les secours et la remise des prix.
14. Aucun remboursement ne sera effectué après engagement des coureurs.
15. Les secours seront assurés par une équipe médicale et des infirmier(e)s.
16. Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisation pour l'utilisation faite de son image.
17. L'organisation ne peut être tenue responsable des fausses déclarations mentionnées sur les bulletins d'inscriptions.
18. Le retrait des plaques se fera au Parc Albertas de Gémenos le dimanche à 7h30.
19. La remise des prix se fera au Parc Albertas de Gémenos le dimanche à 16h.
20. L'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement.
21. Bon ride à tous !